



Règlement de la **RANDO VTT** **PHILIPPIDES 2020**

1 -Généralités

La *RANDO VTT PHILIPPIDES* est une randonnée organisée pendant la nuit du 12 au 13 juin 2020 par le Club Sportif et Artistique du 48^e régiment de Transmissions. Il s'agit d'une randonnée VTT ouverte à toutes personnes majeures et se pratiquant à allure libre, sans classement, ni esprit de compétition.

Le siège social de l'association se trouve avenue Jean Jaurès à Agen (47).

Le parcours emprunte des chemins et des bois privés dont le passage est autorisé uniquement pour l'organisation du PHILIPPIDES. Dans le respect de ces propriétés privées, il est strictement interdit d'y pénétrer en dehors de notre randonnée. Les participants s'engagent à rester sur le parcours balisé par l'organisation.

8 ravitaillements sont prévus sur le parcours. Seules les personnes s'étant acquittées de leur droit d'inscription et ayant reçu un bracelet par l'organisation peuvent y prétendre.

2 - Régime administratif

La *RANDO VTT PHILIPPIDES* est soumise au régime de la déclaration en préfecture codifiée dans la partie réglementaire du code du sport.

Le CSA48 réalise les déclarations et sollicite les autorisations auprès des collectivités, organismes et propriétaires privés.

Internet

L'inscription se fait :

- en ligne via le site Internet www.philippides.fr ou www.ats-sport.com
- sur place le jour de la course entre 18.30 et 19.45.

Retrait des bracelets

Les retraits des bracelets se feront au départ avant le début de la course entre 18.30 et 19.45.

3 – Certificat médical :

La présentation d'un certificat médical de non contre-indication n'est pas obligatoire. La *RANDO VTT PHILIPPIDES* est ouverte à toute personne majeure en bonne santé. En s'inscrivant, les participants attestent de leur bon état de santé.



4 - Equipements

Equipement obligatoire :

- une lampe blanche à l'avant et une lampe rouge à l'arrière du vélo,
- un casque rigide avec jugulaire attachée sur toute la durée de la randonnée,
- un équipement vestimentaire adapté à la météo prévue et évacuant la transpiration. **La dernière couche (comprenez le vêtement supérieur couvrant le haut du corps et les jambes) devra obligatoirement présenter un dispositif rétro-réfléchissant de manière à rendre le cycliste visible de tous).**

Equipement facultatif :

- une pochette à déchets et quelques produits énergétiques, mais ne vous surchargez pas ! Vous trouverez 8 ravitaillements le long du circuit.

Les animaux ne sont pas autorisés sur le parcours.

5-Assurance et règlement d'image

5.1. Responsabilité civile

Cette manifestation est couverte par les conditions du contrat responsabilité civile, défense pénale et recours, ainsi que le contrat d'assurance automobile souscrit par la Fédération des Clubs de la Défense, à laquelle est affiliée le CSA48, auprès de la GMF. Une assurance organisateur propre à l'événement a également été souscrite par le CSA48 auprès du groupe Allianz. Cependant chaque concurrent devra être couvert par sa propre assurance. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

5.2. Droit à l'image

L'inscription entraîne renoncement tacite de chaque participant à son droit à l'image et autorisation de toute publication comportant sa photo qui pourrait être prise aux fins d'illustrer les activités du CSA48.

5.3. CNIL (commission nationale de l'information et des libertés)

Les données personnelles communiquées par les participants sont destinées au personnel habilité du CSA48 qui est responsable du traitement des données. Ces données sont utilisées afin d'assurer le traitement des inscriptions des participants. Les participants sont susceptibles de recevoir par email des informations concernant l'épreuve sur laquelle ils sont inscrits ainsi que sur d'autres manifestations organisées par le CSA48. Par l'intermédiaire du CSA48, les participants peuvent être amenés à recevoir des informations et/ou propositions d'autres sociétés ou association partenaires. Conformément à la loi « informatique et liberté », les coureurs peuvent exercer leur droit d'accès aux données les concernant et les faire rectifier ou supprimer en contactant l'organisation par email à l'adresse erwan.gely@intradef.gouv.fr.

5.4. Développement durable

« Ce sont les petits gestes d'aujourd'hui qui feront les grands changements de demain ».

Par quelques gestes simples, responsables et efficaces, appliquez les grands principes de la charte de développement durable de la FCD :

- favoriser l'utilisation des transports collectifs et le covoiturage ;



- trier (plastiques, papier et verres peuvent être recyclés) et compacter les déchets pour réduire leur volume ;
- nettoyer et rendre propres les sites empruntés en organisation la collecte des déchets ;
- lutter contre la pollution sonore et visuelle lors des manifestations ;
- limiter l'édition et la diffusion papier des documents numériques (traitement de texte, tableurs, courriels, etc.).

Tous nos gestes, au quotidien, ont un impact sur l'ensemble de la planète.

La FCD concoure à la stratégie nationale de développement durable du sport et demande ainsi de concevoir des événements sportifs de manière responsable.

Le CSA48 demande aux participants et aux spectateurs invités de veiller au respect de l'environnement de la manifestation et de favoriser le transport en commun ou le co-voiturage pour se rendre sur les lieux.

5.5. Forfait

Tout participant déclarant forfait doit en aviser le CSA48 et au plus tard 8 jours avant le début de la compétition.

Tout participant déclarant forfait ne sera pas remboursé de ses frais d'engagement.

5.6. Engagement contractuel

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance du présent règlement 2020 et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions

6-Soutien médical

Des équipes de secours sont positionnées le long du parcours. Un numéro d'urgence sera communiqué au départ.

Le dispositif sera assuré par :

- 8 secouristes,
- 2 ambulances mobiles sur le circuit,
- 1 véhicule léger d'alerte à l'arrivée.

7 – Sécurité

Des assistants de parcours seront répartis sur le circuit afin de sécuriser des passages potentiellement dangereux.

Les participants s'engagent à respecter le code de la route et les consignes de sécurité des organisateurs.

